

T8840-180119/A
Projet pilote sur la connaissance améliorée de la situation maritime
Transports Canada
Conférence des soumissionnaires

Lieu : 111, promenade Sussex, Édifice John Diefenbaker, salle Ottawa A
Date : le 14 septembre 2018
Heure : de 14 h à 16 h 30

Mot d'ouverture

Bienvenue à la conférence des soumissionnaires relative au projet pilote sur la connaissance améliorée de la situation maritime au nom de Transports Canada et des collectivités côtières autochtones du Canada. Cet événement vise à permettre une discussion constructive sur les qualités techniques du projet et répondre aux questions et préoccupations liées à la stratégie d'approvisionnement. Nous demandons aux participants de mettre leur téléphone en sourdine lorsqu'ils ne posent pas de question afin de permettre aux autres participants de bien comprendre ce qui est dit.

Toute question de nature exclusive devrait être présentée séparément par écrit à l'autorité contractante, qui y répondra de la même manière; toutefois, lorsque la question peut être reformulée et publiée, en supprimant les renseignements exclusifs, le Canada le fera. Par exemple, une question concernant l'applicabilité d'une clause juridique précise à la solution proposée par un soumissionnaire sera reformulée afin d'indiquer les conditions dans lesquelles le Canada réviserait ladite clause, dans la mesure où aucun renseignement exclusif n'a été divulgué ou ne pourrait être déterminé à partir de la réponse.

Les résultats de cet événement seront publiés sur le site Web Achatsetventes sous une modification à la demande de soumissions. Les renseignements personnels, comme les noms et les organisations, ne seront pas inclus.

Nous allons maintenant passer aux questions, mais nous souhaitons d'abord présenter les personnes avec lesquelles vous allez communiquer, puis discuter très brièvement de la structure de cet événement.

Présentation

Heather Wilson et moi-même, April Campbell, l'autorité contractante, représentons Services publics et Approvisionnement Canada.

Voici les représentants de Transports Canada :

Mark Matz est le directeur exécutif des opérations du Plan de protection des océans et est le directeur responsable de la présente DP.

Marie-Pierre Parenteau est la gestionnaire responsable de l'initiative de connaissance améliorée de la situation maritime et est la chargée de projet de la présente DP.

Stephen Hawley est analyste principal des politiques de programmes et travaille au sein de l'équipe.

Emma Comeau est agente de recherche et d'analyse au sein de l'équipe responsable de la présente DP. Emma est la secrétaire de séance aujourd'hui.

Robert Robinson est le directeur de la GI/TI pour le Plan de protection des océans et le portefeuille maritime.

Jason Mulligan est conseiller principal en développement d'applications et est la personne-ressource pour les questions de nature technique dans le cadre de la présente DP.

Règles d'engagement/ processus

- L'animateur lira votre question sans révéler votre nom et le responsable concerné y répondra.
- Les questions seront traitées par sujet et selon le principe du premier arrivé, premier servi, en suivant la structure définie dans l'ordre du jour. De plus, les questions complexes pourraient être mises en attente si elles nécessitent un examen approfondi et nous y répondrons au moyen d'une modification à la demande de soumissions.
- S'il n'y a pas assez de temps pour répondre à toutes les questions, les soumissionnaires sont priés de les soumettre par écrit à l'autorité contractante, qui y répondra à une date ultérieure.
- Toutes les réponses aux questions posées durant la séance seront considérées comme des réponses informelles du GC. Les réponses officielles seront publiées dans une modification à la demande de soumissions, sur le site Web Achatsetventes.gc.ca.
- Toute question ou réponse déjà comprise dans une modification à la demande de soumissions publiée a préséance sur les réponses informelles données durant l'événement d'aujourd'hui.
- Les commentaires et les questions du gouvernement du Canada (GC) aux participants formulés au cours de l'événement ne représentent pas un engagement ou une demande au nom du GC au sujet de votre proposition.

Aperçu du besoin – Transports Canada

Bonjour à tous et merci d'être ici aujourd'hui. Notre équipe est heureuse de pouvoir parler avec vous et de répondre aux questions que vous pourriez avoir.

Veillez noter que nous avons des services d'interprétation simultanée durant la conférence. Nous allons donc devoir faire une pause de temps en temps pour les interprètes, ce qui fait que de courts délais sont à prévoir de temps à autre tout au long de la conférence.

J'aimerais donner un aperçu de l'initiative de connaissance améliorée de la situation maritime. L'initiative de connaissance améliorée de la situation maritime a été élaborée pour répondre aux partenaires et aux parties prenantes qui recherchent de plus amples renseignements sur les activités maritimes se déroulant dans leurs eaux locales. En général, nous avons entendu dire qu'il n'y avait pas assez de renseignements disponibles pour fournir aux communautés, aux marins et aux autres personnes un tableau partagé ou en

temps réel de ce qui se passe dans les eaux locales. Ou, lorsqu'il y a suffisamment de renseignements disponibles, ceux-ci ne sont pas facilement accessibles.

Dans le cadre du Plan de protection des océans, le gouvernement du Canada s'emploie à s'attaquer à ce problème et à ces préoccupations et à créer une solution qui permettra aux utilisateurs de voir des renseignements maritimes en temps réel.

Au cours de l'année écoulée, le gouvernement du Canada a amorcé une vaste consultation des intervenants et des partenaires côtiers afin de mieux comprendre en quoi une telle solution pourrait leur être utile, comment elle serait utilisée et quel type d'information il serait important d'inclure. Ce que nous avons entendu a joué un rôle majeur dans l'élaboration du contenu de cette demande de propositions.

Transports Canada a également établi de solides partenariats dans certaines collectivités côtières du Canada, qui sont représentatives de la diversité de la géographie du Canada, afin de mettre à l'essai la solution. Ces partenaires – issus de communautés situées sur les côtes est et ouest, dans l'Arctique et sur la Voie maritime du Saint-Laurent – mettront à l'essai la solution sur une période pilote d'un an et travailleront avec nous pour contribuer à son amélioration au cours de cette période. À la fin du projet pilote, Transports Canada élaborera des options pour l'avenir en fonction de ce que nous avons appris. Afin de soutenir les hôtes du projet pilote et de leur donner les moyens de réussir pendant la période du projet pilote, Transports Canada offre des fonds de subventions et de contributions. Par exemple, les partenaires du projet pilote peuvent acheter des équipements tels que des ordinateurs, mettre à niveau leurs infrastructures, comme la capacité Internet, et renforcer leurs capacités, par exemple en recrutant des gestionnaires de projets. Pour aider à informer les partenaires du projet pilote au sujet des besoins auxquels ce financement pourrait répondre, Transports Canada recherche une entreprise pour réaliser une évaluation des besoins des hôtes du projet pilote dans le cadre d'un processus d'approvisionnement concurrentiel.

Après avoir établi des partenariats et acquis une compréhension de certains éléments fondamentaux des fonctionnalités de la solution, nous devons maintenant créer la solution pour répondre à ces besoins et veiller à ce qu'elle soit adaptée afin de servir les intervenants et les partenaires côtiers d'une manière qui leur convient. La prochaine étape de cette initiative consiste à élaborer la solution décrite dans la demande de propositions, et les résultats, les leçons tirées et les pratiques exemplaires de ce projet joueront au bout du compte un rôle essentiel pour orienter l'initiative de connaissance de la situation maritime des Canadiens d'un océan à l'autre pour les années à venir. En outre, ce contrat comporte des années d'option au cas où ce projet pilote serait prolongé pour le soumissionnaire retenu.

Encore une fois, merci de votre participation à cette conférence et de votre intérêt pour la présente demande de propositions. Je redonne la parole à l'animateur et nous allons commencer à répondre aux questions.

Questions et réponses

Aucune question pour l'instant

Demande de propositions

La demande de propositions utilise une approche d'évaluation progressive. L'évaluation se déroulera en trois phases. Les voici :

- Phase 1 – Qualification préalable
- Phase 2 – Solution technique
- Phase 3 – Démonstration de la solution technique

Je vais décrire chaque section, son but et le calendrier en langage clair. Les soumissionnaires pourront poser des questions à la fin de chaque phase.

Phase 1 – Qualification préalable, exige des soumissionnaires qu'ils démontrent leur expérience dans des projets correspondant à ceux définis dans l'énoncé des travaux. Les exigences obligatoires et les critères cotés définis à la partie 4, section 4.3, sont les seuls aspects de la proposition technique que les soumissionnaires sont tenus de présenter au plus tard à la date de clôture de la demande de soumissions – actuellement le 9 octobre. Les soumissions seront évaluées par les représentants du gouvernement du Canada.

Les exigences obligatoires sont évaluées selon le principe de la réussite ou de l'échec. Tous les éléments doivent être satisfaits avant que nous évaluions les critères cotés. Les soumissionnaires doivent obtenir au moins 40,5 points sur un maximum de 58 pour que leur soumission soit jugée recevable.

Les cinq premiers soumissionnaires en fonction seulement de leur note technique se verront attribuer un contrat ne dépassant pas 100 000,00 \$, sans les frais de voyages et de logement et les taxes applicables.

Le prix du contrat de chaque soumissionnaire sera déterminé en fonction de la structure de répartition des travaux et de la fiche de présentation de la soumission financière pour la période initiale de deux mois. La proposition financière sera évaluée à la fin de toutes les phases de l'évaluation.

Phase 1 – La qualification préalable donnera lieu à l'attribution du contrat. L'attribution du contrat permettra aux cinq premiers soumissionnaires d'être rémunérés pour l'intégration des caractéristiques et fonctionnalités détaillées dans les critères d'évaluation indiqués à la phase 2, Évaluation de la solution technique, à la partie 4, section 4.4. Le Canada comprend que la solution des soumissionnaires peut déjà comporter certaines de ces caractéristiques et fonctionnalités. On s'attend donc à ce que la structure de répartition des travaux et le coût en tiennent compte. Ce qui signifie que vous ne devez pas nous facturer ce qui ne doit pas être ajouté.

C'est aussi la raison pour laquelle nous nous attendons à ce que les soumissionnaires puissent déterminer le niveau d'effort requis pour effectuer les travaux, les catégories de travaux et les coûts associés. Vous connaissez votre solution mieux que quiconque. Le prix ne fera pas partie de l'évaluation pour les cinq contrats provisoires; il sera toutefois évalué à la dernière étape. La méthode de sélection reposera uniquement sur la note technique.

Le 9 octobre, les soumissionnaires doivent fournir ce qui suit :

- une proposition technique pour la phase 1;
- la feuille de présentation de la soumission financière à la pièce jointe 1 de la partie 3, en renseignant tous les éléments;
- les attestations et les renseignements supplémentaires énoncés à la partie 5 de la DP;

- toute autre exigence prévue dans la DP, telle que la clause relative aux anciens fonctionnaires

L'évaluation de la phase 1 devrait durer environ deux semaines. Il est rappelé aux soumissionnaires que les soumissions ne doivent pas dépasser 100 000,00 \$, sans les frais de voyages et de logement et les taxes applicables. La proposition financière devrait également inclure les éléments requis définis dans la phase 3, Évaluation de la démonstration de la solution technique, à la partie 4, section 4.5.

Y a-t-il des questions liées à la phase 1, qualification préalable?

Q1 : Pourriez-vous confirmer que la proposition financière présentée dans le cadre de la qualification préalable tient compte de l'ensemble du projet?

R1 : Oui, c'est exact. Les soumissionnaires sont tenus de fournir la feuille de présentation de la soumission financière détaillée à la pièce jointe 1 de la partie 3 de la DP. Toutes les sections doivent être remplies.

Q2 : D'accord, c'est donc pour le projet – et les 100 000,00 \$ seront bien utilisés pour mettre à jour la solution en fonction de vos besoins? Vous avez dit que vous n'utiliseriez peut-être pas l'ensemble des 100 000,00 \$, selon la mesure dans laquelle vos besoins sont satisfaits.

R2 : Oui, dans un sens. Nous avons inclus un certain nombre d'exigences et d'éléments obligatoires dans l'évaluation technique, la section d'évaluation de la solution technique, à savoir la phase 2. Nous vous demandons d'apporter votre solution, votre solution existante, dans la mesure où ces caractéristiques et fonctionnalités sont incluses. Si ces caractéristiques et fonctionnalités sont déjà incluses, la proposition financière devrait tenir compte de la réduction des travaux à effectuer. S'il y a beaucoup de lacunes dans votre solution par rapport aux exigences que nous recherchons, le gouvernement du Canada vous paiera pour modifier votre solution et la mettre à niveau.

Q3 : Les cinq soumissionnaires passeront-ils tous à la phase de démonstration de la solution technique?

R3 : À titre de précision, les soumissionnaires passeront à la phase de démonstration de la solution technique s'ils obtiennent la note minimale à la phase 2 de l'évaluation. La phase 2 de l'évaluation concerne les soumissionnaires (jusqu'à cinq) à qui un contrat provisoire de 100 000 \$ maximum a été attribué et qui ont achevé les travaux dans une période de deux mois pour ajouter les caractéristiques et fonctionnalités requises à leur solution. Si les cinq soumissionnaires obtiennent tous la note minimale requise, ils seront tous invités à démontrer leur solution.

Q4 : Clarification concernant la phase 1 : Pour la phase 1 – Qualification préalable, pourriez-vous demander à voir une démonstration en direct avant cette phase, ou y aura-t-il un examen documentaire de la solution?

R4 : Nous ne demanderons pas de démonstration des produits existants au cours de la phase 1. La phase 2 est l'occasion d'inclure les caractéristiques et fonctionnalités détaillées dans les critères

d'évaluation. La démonstration de la solution aura lieu au cours de la phase 3 – Démonstration de la solution technique.

Q5 Oui! Je voulais juste clarifier une chose à propos de la phase 1. Lors de la qualification préalable, est-il possible que vous demandiez à voir une démonstration en direct de ce que le soumissionnaire peut actuellement fournir avant de passer aux phases futures, ou est-ce que cela sera uniquement un examen documentaire de qualification préalable?

R5 Pour le moment, nous ne demanderons pas de démonstration de votre produit existant. Dans le cadre de la qualification préalable, nous sommes intéressés par votre expérience et votre rendement antérieurs s'ils sont similaires à ceux requis. L'évaluation de la phase 2 vous permet de mettre votre solution au niveau des fonctionnalités requises, d'inclure les caractéristiques que nous recherchons, puis la phase 3 vous permet de démontrer votre solution. Cette démarche vous semble-t-elle logique?

Phase 2 – Évaluation de la solution technique : le Canada évaluera les résultats des cinq contrats; c'est-à-dire que les soumissionnaires fourniront l'accès à leur solution afin que le Canada puisse vérifier et valider que les exigences obligatoires ont été respectées et déterminer la note associée aux critères d'évaluation cotés à la partie 4, section 4.4. Seuls les représentants du gouvernement du Canada évalueront cette partie de la proposition technique.

Les soumissionnaires doivent respecter toutes les exigences obligatoires pour que leur proposition soit jugée recevable dans le cadre de la phase 2. Les soumissionnaires doivent également obtenir une note minimale de 129,5 pour que leur soumission soit jugée conforme et pouvoir passer à la troisième phase de l'évaluation.

Y a-t-il des questions liées à la phase 2, évaluation de la solution technique?

Aucune question pour l'instant. Les questions relatives à la phase 2 ont été abordées plus tôt après la discussion de la phase 1.

Phase 3 – Évaluation de la démonstration de la solution technique : Le soumissionnaire doit présenter le plan de gestion des versions et de mise en œuvre, le plan de soutien des services et le plan de formation, et démontrer sa solution proposée au gouvernement du Canada et aux représentants de chacune des dix collectivités côtières autochtones. Les soumissionnaires seront évalués en fonction des critères définis à la partie 4, section 4.5.

Bien que cela ne fasse pas partie de l'évaluation, les soumissionnaires devraient s'attendre à être invités à répondre aux questions des participants. De plus, les participants devraient avoir accès à la solution et pouvoir l'utiliser après la présentation afin d'évaluer la solution d'un point de vue pratique.

Une fois l'évaluation terminée, la solution sera retirée des systèmes du gouvernement du Canada.

Y a-t-il des questions liées à la phase 3, démonstration de la solution technique?

Q6 : Je voudrais clarifier une chose concernant les phases 2 et 3 : lors de la phase 2, le soumissionnaire fournit la solution et vous l'examinez sans démonstration ni document de formation. Comment allez-vous la parcourir?

R6 : À l'élément ST-2, nous avons demandé un guide de l'utilisateur, un schéma d'architecture détaillé et des instructions de configuration. Ces documents fournis dans ST-2 devraient suffire pour accéder au système et l'utiliser.

Q7 : Le système doit donc être autonome?

R7 : Oui. Par exemple, il peut s'agir d'un système en ligne accessible par Internet et cela peut être aussi simple que de fournir un nom d'utilisateur et un mot de passe.

Remarque : Nous devons être en mesure de vérifier la possibilité d'accéder au système et de l'utiliser hors ligne, car cela fait partie des critères d'évaluation. Ainsi, nous aurons besoin d'une solution pouvant être téléchargée pour un usage unique afin de nous permettre de vérifier que le produit répond aux exigences. La solution sera destinée à un usage unique pour vérifier uniquement les renseignements, puis désinstallée.

Pour clarifier, vous n'avez pas à démontrer cet élément et si vous préférez ne pas fournir de copie téléchargeable de la solution, vous n'y êtes pas obligé; toutefois, il convient de noter que vous ne recevrez pas les points associés aux critères cotés correspondant aux capacités hors ligne.

Q8 : Question relative aux phases 2 et 3 concernant l'installation : Travaillez-vous de manière totalement isolée lorsque vous essayez d'installer le logiciel pour la phase 2, ou êtes-vous prêt à communiquer avec le fournisseur si des problèmes surviennent dans un environnement isolé? Par exemple, bien que nous puissions fournir les instructions d'installation, le système cible doit respecter des exigences en matière de prise en charge de logiciels et de versions précises – si vous ne pouvez pas effectuer une installation et ne pouvez pas travailler avec le fournisseur, cela pourrait entraîner une disqualification. Comment allez-vous évaluer les exigences hors ligne?

R8 : Dans le cadre du processus d'approvisionnement normalisé, nous clarifions avec les soumissionnaires les aspects de leur proposition. S'il y avait un problème et que le gouvernement du Canada ne pouvait pas installer ou gérer le logiciel, nous communiquerions avec le fournisseur pour demander son avis – cela ne se fait pas en vase clos.

Nouveaux renseignements – Le Canada a modifié la partie 4, section 4.2.2, phase 2 : Évaluation de la solution technique de la demande de propositions afin d'intégrer un processus d'évaluation par Webex permettant au soumissionnaire d'être disponible pendant l'évaluation et d'aider l'évaluateur, au besoin, à utiliser la solution. Le soumissionnaire sera en mesure de vérifier auprès du Canada les caractéristiques et fonctionnalités qui ont été ajoutées et donc la note qui en découle.

Q9 : Phase 3 et phase 1 : Si vous allez utiliser la solution totalement hors ligne, les exigences imposent l'utilisation de divers services Web, qui ne peuvent pas être utilisés hors ligne. Comment allez-vous vérifier certaines exigences en mode totalement déconnecté?

R9 : En ce qui concerne les fonctionnalités hors ligne, nous ne présumons pas de la façon dont cette solution sera réalisée ni ne le dictons, qu'il s'agisse d'une application autonome ou basée sur le Web, et il incombera entièrement au fournisseur de les faire fonctionner. En ce qui concerne la connexion aux services Web, nous comprenons que certains services disponibles en mode connecté ne seront pas disponibles en mode hors ligne et nous sommes disposés à l'accepter, mais nous nous attendons à ce que les services spatiaux soient disponibles.

Pour être jugée recevable, la **feuille de présentation de la soumission financière** dûment remplie doit respecter les exigences financières obligatoires énoncées à la partie 4, section 4.6 et être présentée conformément à la stratégie définie. En d'autres termes, fournissez les renseignements demandés, n'incluez pas d'hypothèses ou de conditions. Si votre soumission financière n'est pas conforme aux renseignements demandés, votre proposition sera jugée non conforme et rejetée d'emblée.

Aux fins de l'évaluation seulement, le total de la soumission financière est la somme des éléments suivants :

- 1.1 **Prix total de la soumission – Main-d'œuvre, période initiale :**
- 1.2 **Prix total de la soumission – Main-d'œuvre, période d'option 1 :**
- 2.1 **Prix total de la soumission – Formation :**
- 2.2 **Prix total de la soumission – Licences/abonnements :**
- 2.3 **Prix total de la soumission – Sous-traitants :**

Le Canada n'évaluera pas les périodes d'option 2 à 5, ni la période de transition; toutefois, on rappelle aux soumissionnaires de tenir compte des critères financiers obligatoires susmentionnés lors de la soumission de leur soumission financière. Les soumissionnaires ne sont pas tenus de présenter l'annexe B.

Avez-vous des questions concernant la proposition financière?

Q10 : En ce qui concerne le budget de 2,5 millions de dollars pour la partie 2, sachant que la période d'option 1 peut aller jusqu'à 14 mois et être suivie potentiellement d'autres périodes d'option, le montant de 2,5 millions de dollars est-il associé à une limite relative à la durée totale des périodes d'option potentielles? Ou s'applique-t-il uniquement à la période d'option 1 initiale d'environ 14 mois?

R10 : Le budget de 2,5 millions de dollars concerne uniquement la première période d'option. Les périodes d'option 2 à 5 ne sont pas financées. Nous n'avons pas encore déterminé de budget pour ces périodes.

Méthode de sélection – Une fois que les soumissionnaires ont satisfait à toutes les exigences obligatoires, obtenu la note minimale pour tous les critères cotés et présenté tous les autres éléments demandés dans la demande de propositions, le Canada appliquera la méthode de sélection finale pour l'exercice de la période d'option 1. Un seul soumissionnaire verra la période d'option exercée, en fonction de :

- La note technique totale découlant des phases 2 et 3.
- Le prix total de la soumission financière détaillé dans la soumission financière, comme indiqué ci-dessus.

Le soumissionnaire classé au premier rang représentant le meilleur rapport qualité-prix pour le Canada est fondé sur la meilleure note combinée du mérite technique au prorata de 70 % et de la soumission financière au prorata de 30 %.

La note technique obtenue sur un maximum de 240 points (le total des points disponibles dans les phases 2 et 3) sera multipliée par un facteur de 70 % pour obtenir la note technique finale.

Un exemple de calcul est fourni dans la demande de propositions à la partie 4, section 4.8, page 24.

Le soumissionnaire ayant la note la plus élevée verra la période d'option 1 exercée. Les contrats des quatre soumissionnaires restants expireront, avec les remerciements du Canada.

Avez-vous des questions concernant la méthode de sélection?

Aucune question concernant la méthode de sélection.

Y a-t-il d'autres questions au sujet de la DP ou de l'un des éléments discutés aujourd'hui?

Q11 : Section 4.4.1 (Exigences obligatoires de la solution technique), sous ST1 concernant l'exigence d'octroyer un accès temporaire à la solution – le gouvernement du Canada va-t-il essayer la solution sur place pendant deux semaines ou pourrions-nous fournir un accès à distance?

R11 : Nous n'avons pas besoin d'installation sur place. Si vous avez une solution hébergée à laquelle nous aurons accès, cela suffira.

Voici certains points finaux à noter

- Pour obtenir un contrat, les fournisseurs doivent posséder un numéro d'entreprise – approvisionnement. Si vous ne possédez pas de numéro d'entreprise – approvisionnement, vous pouvez communiquer avec l'autorité contractante de SPAC en utilisant l'adresse de courriel indiquée dans l'avis d'appel d'offres pour vous renseigner sur la façon d'obtenir ce numéro.
- Les propositions doivent être transmises avant l'heure et la date de clôture de la DP indiquées dans l'avis d'appel d'offres affiché sur le site Web Achatsetventes.gc.ca.
- L'autorité contractante de SPAC constitue la personne-ressource pour toutes les demandes de renseignements. Ces demandes doivent être transmises au moyen de l'adresse de courriel indiquée dans la DP.

Mot de la fin

Les soumissionnaires peuvent continuer à poser des questions à l'autorité contractante jusqu'à sept jours avant la date de clôture de la DP.

- Le Canada publiera les questions, réponses et renseignements abordés aujourd'hui sur le site Web Achatsetventes.gc.ca sous forme de modification à la demande de soumissions. Les réponses écrites auront priorité sur les réponses verbales d'aujourd'hui. Veuillez donc prendre le temps d'examiner le document une fois publié.
- Merci à vous tous de votre participation à la conférence des soumissionnaires d'aujourd'hui. Nous vous remercions de prendre le temps de participer. Il nous tarde de recevoir vos propositions.